



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 NOVEMBRE 2023 A 19H

Convocation du 15 novembre 2023

Présents : MM. Christian Lavalette, Christophe Boutet, Mmes Marie-Paule Guéry, M. Eric Chassériaud, Mmes Barbara Cornell, Gyslaine Guigné, MM Jean-Yves Baudrit, Quentin Richard, Aymeric Lhéritaud.

Secrétaire : M Quentin Richard.

Pouvoir : Mme Magalie Dubroca a donné pouvoir à M Christian Lavalette.

Ordre du jour :

- SIVOM : demande de contributions supplémentaires aux communes.
- Contrat de maîtrise d'œuvre pour les sanitaires publics.
- Point sur les abords de l'église – décision sur la suite de l'opération.
 - Projet de mission pour le contrôle de sécurité du mur de soutènement.
- Point sur la construction des ateliers municipaux.
- Traverse de Figers – projet d'enfouissement des réseaux.
- Prime exceptionnelle pour la garantie du pouvoir d'achat – confirmation.
- Décision modificative.
- Tour de table.

Procès-verbal de la dernière réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

SIVOM : demande de contributions supplémentaires aux communes.

Monsieur le Maire expose qu'une contribution financière des communes au SIVOM Biron-Echebrune d'un montant de 6 500 € sera nécessaire pour les chapitres salaires et participations aux frais de scolarité pour les enfants des petites et moyennes sections. Accord du conseil.

Montant de participation :

Commune d'Echebrune : 4 366 €.

Commune de Biron : 2 134 €.

Contrat de maîtrise d'œuvre pour les sanitaires publics.

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des sanitaires publics a été demandé à l'architecte. Nous attendons sa proposition.

Point sur les abords de l'église – décision sur la suite de l'opération.

- Projet de mission pour le contrôle de sécurité du mur de soutènement.

Monsieur le Maire expose les bases de l'appel d'offres du cabinet Niguès pour la réfection du parvis : consolidation du mur de soutènement, 30 m2 de parvis sur 200 m2 et un peu d'éclairage. Le coût de l'éclairage et du raccordement s'élève à 29 000 €.

Le conseil décide :

- D'abandonner le projet de l'architecte Niguès tel que conçu pour l'appel d'offres,
- De confier une mission au Bureau d'études Alpes contrôle pour vérifier la solidité du mur, pour un montant de 936 €,
- De confier une mission de maîtrise d'œuvre au Syndicat de la voirie pour l'étude d'un dossier de réfection du parvis en accord avec les attentes des élus.

Point sur la construction des ateliers municipaux.

Monsieur le Maire informe qu'il reste quelques problèmes à régler pour finir le chantier des ateliers communaux. Il va demander à l'architecte une réunion pour régler ces finitions.

Il est décidé de faire vitrifier l'escalier du grenier.

Traverse de Figers – projet d'enfouissement des réseaux.

Une réunion pour la traverse de Figers aura lieu le 29 novembre 2023. Il sera également évoqué les coussins berlinois gênant un riverain de la rue de la mairie.

Prime exceptionnelle pour la garantie du pouvoir d'achat – confirmation.

Les agents des collectivités peuvent bénéficier d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat d'un montant maximum de 800 € et au prorata de leur temps de travail.

Cette prime doit passer en commission au Comité Social du centre de Gestion avant d'être allouée aux agents.

Après en avoir délibéré, le conseil accorde un montant de prime exceptionnelle d'un montant de 800 €.

Décision modificative.

Il est nécessaire de faire un virement de crédits :

- + 2 000 € pour les salaires.
- + 2 700 € pour la participation supplémentaire au SIVOM.

Tour de table.

Madame Marie-Paule Guéry estime que le repas des aînés était très bon et qu'il faudrait réfléchir à un fond musical pour l'année prochaine.

Madame Barbara Cornell informe que les Eurochestreries nous sollicite pour un concert à prévoir début août 2024.

Monsieur Aymeric Lhéritaud évoque son problème d'infiltration de la route vers sa propriété.

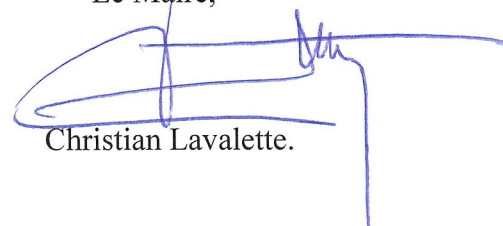
Il est demandé à l'entreprise Richard le changement du robinet qui fuit au cimetière.

Une réunion pour la révision de la liste électorale aura lieu le mardi 12 décembre 2023.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 18 janvier 2024 à 19 heures.

Le Maire,




Christian Lavalette.